



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup tenue le 2 décembre 2013, à 20 h, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, situé au 10, rue du Saint-Rosaire.

**Sont présents**

Monsieur	Gilles Couture, maire
Mesdames	Manon Belzile, conseillère Marie-Hélène Caron, conseillère
Messieurs	Claude Boucher, conseiller Marco Morin, conseiller Bertrand Thériault, conseiller

**Est absente** Madame Mélanie Leblond, conseillère

**Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.**

**Sont aussi présents :** Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics et madame Sylvie Samson, directrice générale

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue de Monsieur Gilles Couture, maire. Madame Sylvie Samson, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2013-12-321

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et que l'item **Affaires nouvelles** demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013
  - 3.2 Rapport des comités
  - 3.3 Présentation de documents et lettres adressées au Conseil municipal
  - 3.4 Comptes
  - 3.5 Transfert de crédits
  - 3.6 Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2014
  - 3.7 Règlement numéro 424-13 concernant des travaux de construction d'une ligne électrique aérienne pour le chemin des Érables, comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 75 000 \$ remboursable en vingt ans
  - 3.8 Achat d'un ordinateur et d'un portable
  - 3.9 Quotepart 2014 de la MRC de Rivière-du-Loup
  - 3.10 Demande d'aide financière de la Table Famille des 5 Cantons
  - 3.11 Carrefour Action municipale et famille
  - 3.12 Diffusion de l'émission en compagnie de la Famille Soucy - Demande de la salle Horizon
  - 3.13 Demande d'aide financière de la Coop de solidarité Santé Saint-Hubert
  - 3.14 Groupe de Ressources Techniques (GRT) en habitation communautaire
  - 3.15 Avis de motion - Règlement relatif à la tarification et la location des biens et services et des activités municipales
4. Sécurité publique, réseau routier et hygiène du milieu
  - 4.1 Rapport du directeur incendie et autorisation de dépenses
  - 4.2 Fin de l'entente en sécurité incendie avec la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger
  - 4.3 Demande pour la modification du schéma de couverture de risques en matière incendie
  - 4.4 Rapport du directeur des travaux publics et autorisation de dépenses
  - 4.5 Chemin des Brochets - Demande de cession
  - 4.6 Tarif du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2014



- 4.7 Approbation du budget pour les plans et devis - Route 291 et Taché Est
- 4.8 Rapport annuel de la gestion de l'eau potable
5. Aménagement, urbanisme et développement
  - 5.1 Arpentage du chemin du Rang 4 Est et Ouest
  - 5.2 Emplois d'été Canada 2014 - Appui à la Corporation de Développement Touristique et Économique de Saint-Hubert
6. Loisirs et Culture
  - 6.1 Rapport du technicien d'intervention en loisirs et autorisation de dépenses
  - 6.2 Demande d'Emplois d'été Canada 2014 - Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup
  - 6.3 Demande d'Emplois d'été Canada 2014 - Service des loisirs de Saint-Hubert Inc.
  - 6.4 Programme de soutien financier en loisir 2013-2014 - Demande du Service des loisirs St-Hubert Inc. à l'URLS
  - 6.5 Location de la glace
  - 6.6 Suivi du dossier du camping municipal
  - 6.7 Budget supplémentaire pour la bibliothèque
7. Ressources humaines, formation et rencontres
  - 7.1 Personnel sur appel - Entretien des chemins d'hiver
  - 7.2 Party de Noël pour les élus et le personnel de la municipalité
  - 7.3 Rencontres à prévoir
8. Affaires nouvelles
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2013-12-322

#### **3.1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2013**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2013 soit adopté en sa forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **3.2. RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du Conseil municipal nous donnent un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues dans leurs champs d'intervention respectifs.

#### **3.3. PRÉSENTATION DE DOCUMENTS ET LETTRES ADRESSÉES AU CONSEIL MUNICIPAL**

- 3.3.1 Reçu de tous les membres du Conseil municipal, leur déclaration des intérêts pécuniaires.
- 3.3.2 Reçu le rapport mensuel des activités effectuées par l'agente de développement.
- 3.3.3 Reçu de la Municipalité de Saint-Modeste, une résolution contestant l'estimation du poste budgétaire 2014 pour les services policiers de la Sûreté du Québec.



2013-12-323

- 3.3.4 Reçu un communiqué de presse de **Option Nationale** nous informant de leur demande au conseil municipal de Cacouna de rejeter le projet de construction d'un terminal maritime pétrolier au Port de Gros-Cacouna.

3.4. **COMPTES**

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses incompressibles ainsi que des dépenses déjà approuvées (lors d'une séance précédente du conseil) et dont le paiement a été effectué durant le mois de novembre 2013, pour un total de 39 271,78 \$, tels qu'inscrits au registre des déboursés dont chaque membre du conseil a reçu copie;

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des dépenses autorisées durant le mois de novembre 2013 par les personnes mandatées en vertu des règlements 368-07 et 408-12 et dont chaque membre du conseil a reçu copie, soit :

	<b><u>Total</u></b>
a) Dépenses d'administration et autres départements :	119.00 \$
b) Dépenses de transport et d'hygiène du milieu :	7 332.83 \$
c) Dépenses de loisirs :	175.00 \$

**ATTENDU** la prise de connaissance de la liste des factures à payer dont le total est de 84 116,81 \$, tels qu'inscrits au registre des achats du 30 novembre 2013, et dont chaque membre du conseil a reçu copie;

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'accepter le paiement des comptes incompressibles ci-haut mentionnés et d'autoriser le paiement des factures d'achats inscrites au registre des achats du 30 novembre 2013 au montant de 84 116,81 \$, incluant les dépenses autorisées durant le mois en vertu des règlements 368-07 et 408-12.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-324

3.5. **TRANSFERT DE CRÉDITS**

**ATTENDU** que les membres du Conseil municipal ont reçu une copie du « Journal du budget révisé 1 » les informant des transferts de crédits à faire au budget 2013, dont le total est de 255 454 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

D'autoriser le transfert de crédits totalisant un montant de 255 454 \$ à même le budget 2013, tel que présenté au conseil par le « Journal du budget révisé 1 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-325

3.6. **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT** QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**



Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2014. Ces séances se tiendront le **lundi** et débiteront à **20 h** :

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| - 13 janvier                           | - 3 février                |
| - 3 mars                               | - 7 avril                  |
| - 5 mai                                | - 2 juin                   |
| - 7 juillet                            | - 11 août                  |
| - 8 septembre (1 sept. : Fête travail) | - 6 octobre                |
| - 3 novembre                           | - 1 <sup>er</sup> décembre |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-326

**3.7. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 424-13 AYANT POUR OBJET D'EMPRUNTER UN MONTANT DE 75 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AÉRIEN POUR LE CHEMIN DES ÉRABLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire réaliser les travaux de construction d'une ligne électrique aérienne pour le chemin des Érables afin de favoriser le développement dudit chemin comprenant vingt-deux emplacements;

**ATTENDU QUE** le cout de réalisation des travaux est estimé à 75 000 \$;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 12 novembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement numéro 424-13 et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

**Le conseil décrète ce qui suit :**

**Article 1 : Titre**

Le présent règlement porte le titre de :

Règlement numéro 424-13 concernant des travaux de construction d'une ligne électrique aérienne pour le chemin des Érables, comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 75 000 \$ remboursable en vingt ans.

**Article 2 : But**

Le présent règlement a pour but d'autoriser le conseil à exécuter ou faire exécuter des travaux de construction d'une ligne électrique aérienne pour le chemin des Érables pour favoriser le développement dudit chemin de villégiature comprenant vingt-deux emplacements, et de travaux connexes pour un montant n'excédant pas 75 000 \$. Lesdits travaux sont plus amplement décrits au document préparé par Hydro-Québec, en date du 8 novembre 2013 comportant une estimation du cout desdits travaux, et joint au présent règlement sous la cote « ANNEXE A ».



**Article 3 : Dépenses autorisées**

Aux fins du présent règlement, ce conseil décrète une dépense n'excédant pas 75 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, telle que plus amplement détaillée à l'estimation jointe à l'ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent règlement.

**Article 4 : Emprunt**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 75 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

**Article 5 : Imposition fiscale au secteur concerné par le projet de construction d'une ligne électrique aérienne (chemin des Érables)**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour l'emprunt ci-dessus décrété, et ce, dans une proportion de 100 %, il est exigé par le présent règlement, et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation (soit en bordure des travaux projetés) décrit à l'« ANNEXE B », jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant basé sur l'étendue en front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Lorsqu'il s'agit d'un lot ayant front sur deux (2) rues, l'étendue en front est égale au frontage inscrit au rôle. À la date du règlement, le frontage inscrit au rôle retenu (voir le plan à l'annexe « B ») aux fins de taxation est le suivant :

- Emplacement n° 1 : 74.01 mètres (cf : 9491 30 2086);
- Emplacement n° 2 : 51.22 mètres (cf : 9491 30 5641);
- Emplacement n° 3 : 51.06 mètres (cf : 9491 30 8903);
- Emplacement n° 4 : 51.55 mètres (cf : 9490 49 1165);
- Emplacement n° 5 : 52.24 mètres (cf : 9490 49 4931);
- Emplacement n° 6 : 54.60 mètres (cf : 9490 48 7581);
- Emplacement n° 7 : 51.90 mètres (cf : 9491 31 9160);
- Emplacement n° 8 : 50.90 mètres (cf : 9491 41 3020);
- Emplacement n° 9 : 50.83 mètres (cf : 9491 40 6080);
- Emplacement n° 10 : 50.73 mètres (cf : 9491 40 9045);
- Emplacement n° 11 : 53.65 mètres (cf : 9491 50 2405);
- Emplacement n° 12 : 50.06 mètres (cf : 9490 59 5055);
- Emplacement n° 13 : 52.18 mètres (cf : 9490 59 7501);
- Emplacement n° 14 : 54.41 mètres (cf : 9490 58 9551);
- Emplacement n° 15 : 54.13 mètres (cf : 9490 68 2000);
- Emplacement n° 16 : 53.52 mètres (cf : 9490 67 4951);
- Emplacement n° 17 : 51.68 mètres (cf : 9490 76 3580);
- Emplacement n° 18 : 53.48 mètres (cf : 9490 67 9215);
- Emplacement n° 19 : 51.51 mètres (cf : 9490 76 8145);
- Emplacement n° 20 : 50.06 mètres (cf : 9490 86 2510);
- Emplacement n° 21 : 54.31 mètres (cf : 9490 85 7080);
- Emplacement n° 22 : 51.57 mètres (cf : 9490 95 0640);

**Article 6 : Affectation des excédents**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



**Article 7 : Appropriation des subventions ou autres contributions**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8 : Paiement comptant**

Tout contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe en vertu de l'article 5 peut exempter cet immeuble de cette taxe en payant en un versement la part du capital relative à cet emprunt avant la première émission de titres en vertu de cet emprunt ou toute émission subséquente, s'il y a lieu, et qui aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble par l'article 5.

Le paiement doit être effectué au plus tard quinze (15) jours avant l'émission du financement permanent. Le prélèvement de la taxe spéciale imposée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément à l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la taxe spéciale prévu à l'article 5 pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement.

**Article 9 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ANNEXE « A »**

**Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup**

**ESTIMATION DU BUDGET**

<b>Description</b>	<b>Honoraires</b>
- Construction d'une ligne électrique - Estimation Hydro-Québec	47 734 \$
- Niveau de précision d'Hydro-Québec (30 %)	14 320 \$
<b>Sous-total - construction</b>	<b>62 054 \$</b>
Imprévus (10 %)	6 145 \$
Taxes nettes (7,875 %)	6 801 \$
<b>Total – Estimation préliminaire totale</b>	<b><u>75 000 \$</u></b>



ANNEXE « A » (suite)

Référence : document transmis par Hydro-Québec :

ddd

Page 1 sur 2



Référence : DCL-21498067

Saint-Bruno, le 08 novembre 2013

MUNICIPALITÉ ST-HUBERT-RIVIÈRE-DU-LOUP  
10 rue Saint-Rosaire  
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup QC  
G0L 3L0

Direction : Projets et services  
Vice-présidence : Réseau de distribution  
Hydro-Québec Distribution  
650, boul. Clarendon Ouest  
Saint-Bruno Québec J3V6B4  
Tél. (450) 441-7200 #7329  
Télec. (450) 441-7460  
C.élec. Geoffrion.Lucie@hydro.qc.ca

À l'attention de M. Paul Palletier

**Objet : Évaluation sommaire du coût des travaux - Numéro de l'intervention terrain: DCL-21498067**

Pour faire suite à votre demande dont l'objet est mentionné plus haut, il nous fait plaisir de vous transmettre l'évaluation sommaire du coût des travaux. Cette évaluation comprend les coûts des travaux ainsi que ceux de votre contribution, avec un niveau de précision d'environ 30%.

Veillez surtout prendre note que cette évaluation est préliminaire. En effet, une fois que la première étape des travaux d'ingénierie sera terminée, les coûts globaux des travaux et de votre contribution seront définitivement fixés et vous devrez alors nous donner votre approbation finale.

Dans un premier temps, nous vous demandons de signer l'évaluation et de nous la retourner dans les plus brefs délais à l'adresse indiquée ci-dessus. En effet, ce document indispensable à la poursuite des travaux d'ingénierie doit nous être retourné dans un délai de 3 mois pour qu'il soit toujours valable. Malheureusement, une fois ce délai expiré, à moins d'une entente avec Hydro-Québec, votre demande sera abandonnée.

Il est très important que vous preniez note que si vous abandonnez ou modifiez votre demande après l'acceptation de l'évaluation sommaire du coût des travaux, vous devrez défrayer les coûts que nous aurons déjà engagés. Nous espérons le tout à votre satisfaction et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Lucie Geoffrion  
Conseiller(ère) Projets et services II

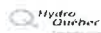
p j Formulaire d'acceptation et Sommaire des coûts préliminaires  
c c Dossier

saphtmlp://htmlviewer.sap.com/01juV3Gg7jH:lalWgsAutH20/DOC1.html

2013-11-08

ddd

Page 2 sur 2



Référence : DCL-21498067  
Page 2

**Description et endroit des travaux :**

Les travaux auront lieu au : rue chemin des Érables, Saint-Hubert-Rivière-du-Loup (QC)

prolongement de réseau aérien en avant lot pour 22 terrain sans adduction d'eau environ 923m de réseau

En considérant les informations que vous nous avez transmises, les travaux sont évalués à **53 534,00 \$** et le montant prévu de votre contribution est évalué à **47 734,00 \$** avant taxes

**CONDITIONS APPLICABLES**

- 1- L'évaluation est précise à plus ou moins 30%. Sur demande, une estimation détaillée sera produite par Hydro-Québec.
- 2- Ces coûts représentent les travaux Hydro-Québec seulement. Des frais reliés aux entreprises de télécommunications pourraient être ajoutés à la présente évaluation.
- 3- Ce projet est réalisable aux coûts mentionnés ci-dessus dans la mesure où toutes les conditions préalables sont remplies, telles que :
  - Acquisition de droits de passage ou autres servitudes
  - Période de la réalisation des travaux convenue
  - Déboisement et/ou élagage réalisé
  - Acquisition de biens et services fournis par des tiers
  - Subvention cadastrale requise
  - Autres exigences applicables selon la nature des travaux
- 4- Le paiement de la contribution est exigible avant le début des travaux.
- 5- Les termes de paiement seront précisés dans l'entente de contribution, s'il y a lieu.
- 6- Le coût des travaux civils ou en temps supplémentaires réalisés à la demande du requérant seront rajoutés aux coûts réels une fois les travaux terminés.
- 7- Pour les postes distributeurs alimentés directement de la ligne, l'intensité nominale ne doit pas excéder 600 A. Voir l'article 14.4 des Conditions de service d'électricité.
- 8- Advenant un retour de votre part dans les 5 jours de la présente, la date où le service sera rendu est prévue le ou vers le : 07 juillet, 2014.
- 9- Ce sommaire est valide pour une période de 90 jours, soit jusqu'au : 08 février, 2014.

Par la présente, le soussigné ("Requérant") accepte les termes et conditions de l'évaluation sommaire et s'engage à rembourser à Hydro-Québec, dans le cas d'abandon ou de la modification de son projet, la somme des éléments suivants, en conformité avec les Conditions de service d'électricité :

- Les coûts réels occasionnés par les achats et les contrats de service ainsi que les compensations à payer ;
- Le coût réel des travaux effectués ;
- Le coût réel des travaux requis en raison de l'abandon (1) du projet, incluant le démantèlement des installations le cas échéant ;
- Les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes

(1) Un projet est considéré comme "abandonné" lorsque le requérant avise Hydro-Québec qu'il abandonne le projet ou que le mise sous tension n'a pas eu lieu dans un délai de 12 mois suivant la date prévue du raccordement, à moins que le requérant et Hydro-Québec ne conviennent d'une entente.

**REQUÉRANT**

SIGNÉ À \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

X

nom en lettres imprimées \_\_\_\_\_

signature \_\_\_\_\_

TITRE \_\_\_\_\_

HYDRO-QUÉBEC

SIGNÉ À Saint-Bruno

LE 8 NOV 2013

Lucie Geoffrion

X

Conseiller(ère) Projets et services II

signature \_\_\_\_\_

saphtmlp://htmlviewer.sap.com/01juV3Gg7jH:lalWgsAutH20/DOC1.html

2013-11-08



**ANNEXE « B »**

**Localisation du secteur**

Le secteur concerné par ce règlement est situé sur le lot 18, Rang IX Canton Whitworth à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, soit à l'Ouest du chemin du Lac Saint-François, tel que montré au plan ci-après :

ANNEXE « B »

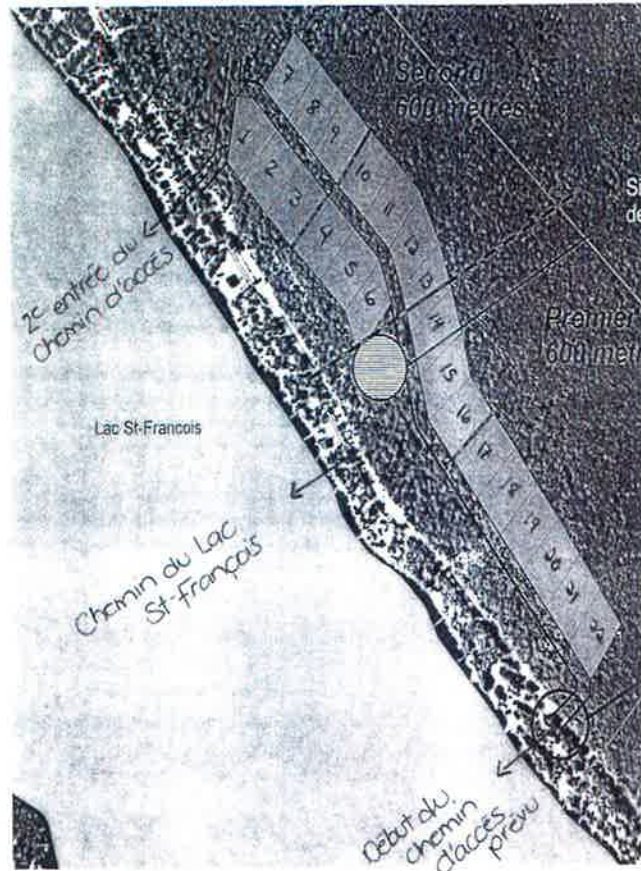
**Carte : Localisation de  
la construction du chemin**

Lot 18  
rang IX (09)  
canton Whitworth (2717)  
à St-Hubert

- Emplacements des terrains
- Chemin projeté
- Cadastré
- Réseau de chemin
- Hydro-Québec
- Route principale
- Chemin
- Voie ferrée
- Autres
- Lac et rivière
- Ruisseau



préparé par  
Mélanie Rioux ing. f. 06-042  
le 15 juin 2009



**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-327

**3.8. ACHAT D'UN ORDINATEUR ET D'UN PORTABLE**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup autorise l'achat d'un ordinateur pour le poste de la directrice générale et une tablette Surface Pro ou un portable avec accessoires pour le maire. Le cout estimé pour ces achats est de 2 400 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-328

**3.9. QUOTEPART 2014 DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Voici les montants des quoteparts adoptés par la MRC de Rivière-du-Loup concernant notre municipalité :



Numéro de grand-livre	Description	Quotepart 2013	Quotepart 2014
02 13000 951	Administration générale	18 039 \$	17 770 \$
02 15000 419	Inventaire permanent (travaux spéciaux)	6 428 \$	6 562 \$
02 15000 951	Quotepart - Évaluation	36 121 \$	41 767 \$
02 19000 951	Inforoute (accès Internet et entretien de la fibre optique)	3 129 \$	3 964 \$
02 22000 951	Sécurité incendie – Réseau de télécommunication	1 009 \$	918 \$
02 22000 951	Sécurité incendie - Coordination	925 \$	1 150 \$
02 22000 951	Sécurité incendie - Prévention	21 165 \$	8 775 \$
02 37000 951	Transport adapté et collectif	484 \$	476 \$
02 45210 951	Matières secondaires	12 293 \$	14 220 \$
02 45211 951	Matières résiduelles organiques	976 \$	10 650 \$
02 61000 951	Inspection	38 750 \$	38 750 \$
02 61010 951	Hygiène du milieu (cours d'eau)	1 702 \$	2 082 \$
02 61011 951	Aménagement du territoire	5 135 \$	6 633 \$
02 61012 951	Barrage du lac Morin	218 \$	222 \$
02 61013 951	<b>Culture et communication :</b>	<b>Total 2013 :</b>	<b>Total 2014 :</b>
	Patrimoine	4 672 \$	4 867 \$
	École de musique	1 755 \$	1 909 \$
	Musée du Bas-Saint-Laurent	1 238 \$	1 244 \$
	Centre d'archives	426 \$	500 \$
	Aide financière concours musique	1 253 \$	1 275 \$
			- 61 \$
02 62000 951	Promotion et développement économique	8 190 \$	7 746 \$
02 70290 951	<b>Équip. et services à caractère supralocal :</b>	<b>Total 2013 :</b>	<b>Total 2014 :</b>
	Aéroport	7 352 \$	7 430 \$
	Centre Premier Tech	1 210 \$	1 209 \$
	Centre culturel	891 \$	931 \$
	Maison de la Culture	666 \$	615 \$
	Piscine du Cégep	1 116 \$	1 246 \$
	Parc régional Petit-Témis	1 019 \$	1 034 \$
	Route verte de l'Estuaire	2 198 \$	2 138 \$
		252 \$	257 \$
<b>TOTAL</b>		<b>166 588 \$</b>	<b>173 982 \$</b>
02 70291 951	Promotion touristique (OTC)	4 147 \$	3 670 \$
<b>TOTAL</b>		<b>170 725 \$</b>	<b>177 652 \$</b>

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte la répartition des quoteparts de la MRC de Rivière-du-Loup qui seront imposées à notre municipalité en 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-329

**3.10. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TABLE FAMILLE DES 5 CANTONS**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu



Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de faire un paiement de 100 \$ à la Table famille des 5 Cantons afin de l'aider à réaliser l'ensemble de son plan d'action.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-12-330

**3.11. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

Que madame Manon Belzile conseillère soit mandatée comme Responsable des questions familiales (RQF) au sein de notre conseil municipal. Madame Belzile agira à titre de porte-parole des familles et des aînés auprès du conseil municipal et de la communauté. Elle assumera également le leadership du développement et du suivi de la politique familiale municipale et de la démarche Municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-12-331

**3.12. DIFFUSION DE L'ÉMISSION EN COMPAGNIE DE LA FAMILLE SOUCY -  
DEMANDE DE LA SALLE HORIZON**

Correspondance de madame Josée Ouellet pour la famille Soucy nous demandant l'autorisation d'obtenir la salle Horizon gratuitement le 5 décembre de 13 h à minuit, et ce, pour la présentation : *Un air de famille au jour de l'an*.

Madame Ouellet demande également l'autorisation que notre technicien d'intervention en loisirs leur apporte son aide pour la coordination et la diffusion auprès de la population.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la Municipalité accepte de prêter la salle Horizon gratuitement le 5 décembre 2013 de 13 h à minuit et que le technicien d'intervention en loisirs soit autorisé à apporter son aide sur ses heures de travail du jeudi 5 décembre en après-midi pour le montage de la salle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**3.13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOP DE SOLIDARITÉ SANTÉ SAINT-HUBERT**

Ce sujet est reporté.

2013-12-332

**3.14. GROUPE DE RESSOURCES TECHNIQUES (GRT) EN HABITATION COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la démarche entreprise par Les Habitations Populaires de l'Est, Groupe de ressources techniques (GRT) au Bas-Saint-Laurent. Leur démarche vise à faire reconnaître le Bas-Saint-Laurent comme région ressource dans le cadre du programme ACCÈSLOGIS de la Société



d'Habitation du Québec et donc de permettre à toutes les petites municipalités de profiter des mesures suivantes et exclusives aux régions ressources :

- Hausse de 4 000 \$ à 8 000 \$ par unités pour les projets des municipalités de 2 500 habitants et moins;
- Aide à l'occupation du territoire (AOT).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**3.15. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION ET LA LOCATION DES BIENS ET SERVICES ET DES ACTIVITÉS MUNICIPALES**

*Avis de motion* est donné par Mme Manon Belzile conseillère, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera adopté un règlement relatif à la tarification et la location des biens, des services et des activités municipales.

**4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, RÉSEAU ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU**

**4.1. RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Aucun achat à autoriser pour le mois de décembre.

**4.2. FIN DE L'ENTENTE EN SÉCURITÉ INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-VIGER**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dessert actuellement en couverture incendie la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger selon l'entente entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, cette dernière se renouvelant pour une période de trois ans le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger a fait part à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de son désir de ne pas renouveler ladite entente selon la résolution 2013-04-063 (14.4);

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger désire adhérer à l'entente intermunicipale de la MRC de Rivière-du-Loup pour sa couverture incendie,

**ATTENDU** que la modification de la desserte incendie par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup crée un changement dans l'acheminement des ressources par le centre 911;

**ATTENDU** que la fin de l'entente dégage la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de ses responsabilités de délégation de compétence telle que spécifiée au schéma de couverture de risques.

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup ne peut être tenue responsable de tout événement pouvant survenir sur le territoire de Saint-François-Xavier-de-Viger après le 31 décembre 2013 et étant relié à l'entente non renouvelée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

D'accepter la fin définitive de l'entente de desserte incendie entre la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et celle de Saint-François-Xavier-de-Viger et ainsi en aviser la MRC et le centre d'appels d'urgence 911 (CAUREQ) pour l'acheminement des ressources.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-333



2013-12-334

**4.3. DEMANDE POUR LA MODIFICATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE INCENDIE**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup dessert actuellement en couverture incendie la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger selon l'entente entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002, cette dernière se renouvelant pour une période de trois ans le 1<sup>er</sup> janvier 2014;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger a fait part à la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de son désir de ne pas renouveler ladite entente selon la résolution 2013-04-063 (14.4);

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger désire adhérer à l'entente intermunicipale de la MRC de Rivière-du-Loup pour sa couverture incendie,

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en vigueur comporte des actions à réaliser par la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup sur le territoire de Saint-François-Xavier-de-Viger de par son plan de mise en œuvre, dû à la délégation de compétences que possède Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup;

**ATTENDU** que le changement de desserte incendie occasionne un changement au schéma de couverture de risques;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup peut être portée responsable si elle ne respecte pas le contenu de son schéma et de ses actions à réaliser,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

De demander à la MRC de Rivière-du-Loup de faire une demande au Ministre de la Sécurité Publique pour effectuer des modifications sur le schéma de couverture de risques en vigueur pour ainsi dégager Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup de toutes responsabilités à l'égard du territoire qui ne sera plus desservi après le 31 décembre 2013 pour la desserte incendie et la délégation de compétences.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-335

**4.4. RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Monsieur Denis Santerre, directeur des travaux publics nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2013	Solde disponible
1	02-32000-610	Aliments, boissons, garage	143 \$	300 \$	143 \$
2	02-33000-525	Ent-Rép-véhicules, neige. Boite à sel, seal de roue #20, chaufferette #24, et autres	5 000 \$	22 000 \$	-34 804 \$
3	02-33000-631	Essence, graisse, huile, neige	25 000 \$	63 000 \$	25 000 \$
4	02-33000-661	Articles de nettoyage, neige	190 \$	400 \$	190 \$



5	02-33000-662	Nettoyage de vêt. garage	123 \$	500 \$	123 \$
6	02-41200-411	Analyse de l'eau	127 \$	1 800 \$	127 \$
7	02-41200-635	Produits chimiques	5 000 \$	26 000 \$	5 000 \$
8	02-41400-411	Serv. scien.eaux usées	270 \$	1 200 \$	270 \$
9	02-70120-522	Ent. et rép. salle Horizon, escalier et isolation	525 \$	1 000 \$	867 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-336

**4.5. CHEMIN DES BROCHETS - DEMANDE DE CESSION**

**ATTENDU** la demande de monsieur Béatrix Morin président du Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert pour que la municipalité acquière le chemin des Brochets à titre gratuit;

**ATTENDU** qu'une municipalité peut acquérir des biens aux fins de sa compétence;

**ATTENDU** que dans le cadre de sa compétence en matière de voirie, il peut être approprié que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup acquière des chemins privés;

**ATTENDU** que le Conseil entend s'assurer, dans le but de la saine gestion des deniers municipaux, que les coûts reliés à l'entretien des chemins privés qui deviendront publics soient raisonnables;

**ATTENDU** que la Municipalité a également compétence en matière de sécurité;

**ATTENDU** que le Conseil veut s'assurer que les usagers des chemins privés qui deviendront des chemins publics pourront utiliser ces chemins en toute sécurité;

**ATTENDU** que pour acquérir un chemin privé, la Municipalité a adopté une politique d'acquisition qui émet certaines conditions auxquelles devront se conformer les propriétaires et/ou bénéficiaires d'un chemin privé pour que la Municipalité prenne en charge des chemins privés;

**ATTENDU** que la demande de monsieur Béatrix Morin président du Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert n'est pas complète puisqu'il manque plusieurs documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup informe monsieur Béatrix Morin du Club Chasse et Pêche du Lac St-Hubert que nous ne pouvons accéder à sa demande pour l'instant, puisqu'elle n'est pas complète.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-337

**4.6. TARIF DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2014**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte les tarifs applicables du « lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, soit :



- 63,00 \$/tonne métrique pour les matières résiduelles;
- 63,00 \$/tonne métrique pour les sols contaminés autorisés;
- 35,00 \$/tonne métrique pour les rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup;
- Gratuit pour les remorques domestiques de 0 à 3 mètres cubes;
- 10,00 \$/bête ou 63,00 \$/tonne métrique pour les animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-12-338

**4.7. APPROBATION DU BUDGET POUR LES PLANS ET DEVIS - ROUTE 291 ET TACHÉ EST**

Correspondance émise le 10 septembre 2013 par le Ministère des Transports portant sur l'analyse concernant le budget soumis par la firme BPR le 7 mars dernier pour les activités de préparation des plans et devis dans le cadre du projet de reconstruction de la route 291 et du chemin Taché.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'approuver les quoteparts des activités attribuables à la Municipalité, dont le détail est joint à notre budget du 7 mars 2013 (montant de 65 974 \$) présenté au tableau du résumé des honoraires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**4.8. RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Chaque membre du Conseil municipal a reçu une copie du *Rapport annuel de la gestion de l'eau potable* pour l'année 2012.

**5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

2013-12-339

**5.1. ARPENTAGE DU CHEMIN DU RANG 4 EST ET OUEST**

**ATTENDU** la rencontre qui s'est tenue le 25 novembre 2013 avec les représentants des Tapageurs de St-Hubert, des Aventuriers de Rivière-du-Loup et des Rouleux des Basques concernant le passage des véhicules hors route sur les chemins du Rang 4 Est et Ouest;

**ATTENDU** que lors de cette rencontre, il a été entendu que la Municipalité mandatera un arpenteur géomètre dans le but d'obtenir une estimation des couts pour l'arpentage du Rang 4 Est et du Rang 4 Ouest;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

De mandater la firme d'arpenteur Pelletier et Labrie pour nous transmettre une estimation du cout pour arpenter une partie du Rang 4 Est ainsi qu'une partie du Rang 4 Ouest, parties qui seraient nécessaires pour connaître la largeur exacte de ces chemins afin de permettre aux organismes relatifs aux VHR de réaliser des travaux.



Suite à cette estimation, le Conseil décidera du suivi du dossier en ce qui a trait aux demandes des Tapageurs et des Aventuriers de RDL ainsi que des Rouleux des Basques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-12-340

5.2. **EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014 - APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE SAINT-HUBERT**

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la demande de la Corporation de Développement Touristique et Économique de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme « Demande d'emploi d'été Canada 2014 » et ce, afin de permettre l'engagement d'une étudiante à titre de préposé aux infrastructures touristiques et au centre d'accès communautaire à Internet. La personne embauchée aura comme fonctions la promotion et l'entretien des infrastructures touristiques ainsi que l'animation du CACI.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6. **LOISIRS ET CULTURE**

2013-12-341

6.1. **RAPPORT DU TECHNICIEN D'INTERVENTION EN LOISIRS ET AUTORISATION DE DÉPENSES**

Monsieur Jonathan Jalbert, technicien d'intervention en loisirs nous fait un rapport des activités réalisées dans le cadre de ses fonctions, les problèmes rencontrés, etc.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Caron  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

D'autoriser les dépenses ci-après décrites à même leur poste budgétaire :

No. de l'item	Poste budgétaire	Description	Cout	Budget 2013	Solde disponible
1	02 70130 612	Achat bières timbré, bailey's timbré	700 \$	5 500 \$	564 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2013-12-342

6.2. **DEMANDE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014 - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUBERT-DE-RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Bertrand Thériault  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup accepte de présenter un projet dans le cadre du Programme « Demande Emplois d'été Canada - 2014 », et ce, afin de permettre l'engagement d'un surveillant de plage. Madame Sylvie Samson, directrice générale, est mandatée pour signer pour et au nom de la municipalité les documents relatifs au projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



2013-12-343

**6.3. DEMANDE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2014 - SERVICE DES LOISIRS DE SAINT-HUBERT INC.**

Il est proposé par Mme Manon Belzile  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appui la demande du Service des Loisirs de Saint-Hubert Inc. pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme « Demande Emplois d'été Canada » et ce, afin de permettre l'engagement de deux (2) animateurs de terrain de jeux, soit un (1) animateur pour le volet sportif et un (1) animateur pour le volet artistique.

Le salaire octroyé pour les emplois d'été reliés aux loisirs excluant le sauveteur est le salaire minimum.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-344

**6.4. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR 2013-2014 - DEMANDE DU SERVICE DES LOISIRS ST-HUBERT INC.**

Il est proposé par M. Bertrand Thériault  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup appuie la demande du Service des Loisirs de Saint-Hubert Inc. pour l'obtention d'une subvention auprès de l'URLS dans le cadre du Programme de soutien aux activités de loisirs pour l'organisation des cours de danse / gymnastique aux jeunes et permettra de soutenir l'activité en payant une partie de la location du gymnase.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-345

**6.5. LOCATION DE LA GLACE**

Le technicien d'intervention en loisirs nous a transmis un tableau pour la location de la glace pour la saison 2013-2014.

Suite à une discussion,

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par M. Marco Morin  
et résolu

D'accepter le tableau présenté par le technicien d'intervention en loisirs pour le cout de la location de la glace.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**6.6. SUIVI DU DOSSIER DU CAMPING MUNICIPAL**

Le maire informe les membres du Conseil du dossier concernant le camping municipal suite à une correspondance que nous avons reçue du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.



2013-12-346

**6.7. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Correspondance de madame Rita Beaulieu responsable de la bibliothèque nous demandant une aide financière additionnelle de 500 \$ pour l'année 2013 afin de compléter l'acquisition de la fin des collections d'auteurs québécois entre autres.

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Marie-Hélène Caron  
et résolu

D'accepter la demande de la responsable de la bibliothèque et de lui transmettre un chèque d'un montant de 500 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7. RESSOURCES HUMAINES, FORMATION ET RENCONTRES**

2013-12-347

**7.1. PERSONNEL SUR APPEL - ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

Il est proposé par M. Marco Morin  
appuyé par M. Claude Boucher  
et résolu

Que la Municipalité de Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup engage messieurs Jeannot Tremblay et Martin Beaulieu comme employé sur appel à l'entretien des chemins d'hiver. Puisque ce sont les dernières personnes engagées sur appel, ils seront les derniers sur la liste des priorités puisque celle-ci est donnée en fonction du nombre d'heures travaillées la saison 2012-2013. De plus, ayant reçu la candidature de monsieur Jeannot Tremblay avant celle de monsieur Martin Beaulieu, la priorité sur appel de M. Jeannot Tremblay sera située avant celle de M. Martin Beaulieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2013-12-348

**7.2. PARTY DE NOËL POUR LES ÉLUS ET LE PERSONNEL DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M. Claude Boucher  
appuyé par Mme Manon Belzile  
et résolu

Qu'un 5 à 7 soit organisé le 19 décembre 2013 pour les élus et les employés municipaux. Les conjoints et enfants seront également invités et l'activité aura lieu à la salle du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7.3. RENCONTRES À PRÉVOIR**

- Réunion du CCU le **3 décembre 2013** à 19 h à la salle Horizon;
- Rencontre sur le budget le **4 décembre 2013** à 19 h au local 203;
- Rencontre avec la CDTE le **14 janvier 2013** à 19 h 30 à la salle du Conseil



8. **AFFAIRES NOUVELLES**

8.1. **SUIVI DU DOSSIER OMH DE SAINT-HUBERT**

La directrice générale explique la rencontre qu'elle a eue avec la directrice de l'OMH de St-Hubert concernant les déficits appréhendés.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire répond aux différentes questions posées par les personnes présentes.

2013-12-349


10. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 21 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par Mme Marie-Hélène Caron appuyé de M. Claude Boucher.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

*En signant le procès-verbal, le maire, monsieur Gilles Couture est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.*

  
Gilles Couture  
maire

  
Sylvie Samson  
directrice générale